

Sous la présidence de François Moiroud, Maire.

L'an deux mille-vingt-quatre, le lundi neuf décembre à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Date de la convocation : Mercredi 4 décembre 2024.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE (*arrivée après le vote du Procès-Verbal*), Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Stéphanie CHALBOS, Patrick MILLION-BRODAZ, Claudine BOLLIET, Laurine BOLLON, Florian DEREYMEZ, Nicolas GACHE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Sébastien EJARQUE à Florian DEREYMEZ.
Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.
Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.
Jean-Marc ETAIX à Anaïs GIBELLO.
Sandy LACROIX à Cédric MOLLARD.
Florian LAVAUD à Nicolas GACHE.
Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

Membres absents : Robert LEGRAND.

Désignation du secrétaire de séance : Laurine BOLLON.

Membres en exercice : 23

Présents : 15

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal du lundi 4 novembre 2024.

Actualités liées à la collectivité ou à la commune depuis le dernier Conseil municipal du lundi 4 novembre 2024.

I – DÉLIBÉRATIONS

1 – Cession : autorisation de signer une promesse de vente puis la vente de la parcelle C 1407 (délibération supplémentaire).

2 – Budget assainissement décision modificative n°3.

II – Dossiers

- ↔ Point d'avancement Cœur de territoire.
- ↔ Fin du chantier assainissement/mise en séparatif pluvial/eau potable
- ↔ Entretien et réfection de chemins et leurs abords.

III – Décisions du Maire

IV - Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Laurine BOLLON.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal du lundi 4 novembre 2024.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Actualités liées à la collectivité depuis le dernier Conseil municipal du 4 novembre 2024 :

- Mardi 5 novembre : conseil d'école élémentaire.
- Vendredi 8 novembre : audience au tribunal judiciaire de Chambéry pour un délit le 20/09/16 de la collectivité à l'encontre de M. Arnaud Alixant.

- Vendredi 8 novembre : assemblée générale du Ski-club du canton de Yenne.
- Lundi 11 novembre : cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France.
- Mardi 12 novembre : commission d'appel d'offres, dans le cadre du groupement de commande avec la communauté de communes, pour le projet Cœur de territoire.
- Mardi 12 novembre : conseil d'école maternelle.
- Vendredi 15 novembre : assemblée générale du Tennis-club yennois.
- Samedi 16 novembre : rencontre apéritive de hameau : Landrecin-Les Bernards.
- Samedi 16 novembre : assemblée générale du Cyclo-club yennois.
- Mardi 19-jeudi 21 novembre : congrès et salon des Maires de France.
- Samedi 23 novembre : baptême de Alya et Myia Moisson.
- Samedi 23 novembre : foire de la Sainte Catherine.
- Mardi 26 novembre : commission vie scolaire.
- Mercredi 27 novembre : assemblée générale de la section locale de la FNACA.
- Jeudi 5 décembre : cérémonie de commémoration de la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.
- Samedi 7-dimanche 8 décembre : « Noël à Yenne » avec l'annulation due à la météo du lancement des illuminations de Noël et ses animations, mais maintien du marché de Noël de Commerc'Yenne.

Par ailleurs, d'autres événements ont eu lieu sur ou en lien avec la commune :

- Samedi 9 novembre : ouverture de la Biennale Charles Dullin à la salle polyvalente.

I – DÉLIBÉRATIONS

2 - Budget assainissement – Décision modificative n°3

Vu l'exposé du Maire,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°3 au budget assainissement 2024 telle que suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
67 – Charges exceptionnelles	673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 90.00€
RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
74 – Dotations et participations	741 – Primes d'épuration	+ 90.00€

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote des ajustements de crédits suivants, sur le budget assainissement de l'exercice 2024.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II – Dossiers

↳ **Point d'avancement Cœur de territoire :**

Un schéma directeur d'aménagement du bourg a été réalisé par un bureau d'études il y a moins de 2 ans, comprenant notamment un avant-projet sommaire de la rue des Prêtres, de la rue Antoine Laurent et de la place des Vieux Moulins.

Puis après subventions acquises et d'autres en cours, recrutement d'un maître d'œuvre avec un avant-projet devenu définitif en parallèle d'une présentation publique.

Après lancement d'un appel d'offres, puis attribution des marchés en commission d'appel d'offres, le lot n°1 concernant les réseaux humides a été attribué à Fontaine TP/VTM, et le lot n°2(terrassement, voirie et aménagements paysagers) à SPIE Batignolles TP/MIGMA/FAR/Alpes Pavage.

La phase préparatoire du chantier a déjà commencé depuis quelques jours alors que les travaux opérationnels commenceront en mars. Une mise à jour de la demande de subvention DETR auprès de l'état à été effectuée, quant au lot n°2, en minorant la sollicitation afin de ne pas exploser les 80 % maximums autorisés de subvention publique.

↳ **Fin du chantier assainissement/mise en séparatif pluvial/eau potable :**

La fin de ce chantier aura lieu mardi 9 décembre au soir. Les conditions météorologiques l'auront retardé ainsi que la problématique du canal enterré au milieu de la voirie.

Celui-ci mal cartographié et en mauvais état a dû être traité en complément de ces travaux.

↳ **Entretien et réfection de chemins et leurs abords :**

Suite aux aléas climatique depuis un an, certains chemins ont subi des dégâts importants.

C'est pourquoi, un linéaire d'environ 1.2 km de chemin a été traité avec l'objectif de refaire la surface concernée tout en canalisant l'eau. Par ailleurs, des drains ont pu être créés.

III – Décisions du Maire

- ↔ Décision n°2024_010 – Mise à jour de la demande de subvention DETR - Cœur de territoire.
- ↔ Décision n° 2024_011 – Attribution des marchés de travaux - Cœur de territoire.
- ↔ Décision n° 2024_012 – Attribution des marchés de travaux - Cœur de territoire - Tranche optionnelle Lot n°1.

IV – Questions diverses

Questions écrites de l'opposition :

- « Le séparatif eaux pluviales et assainissement collectif est enfin fait rue des Echeneaux, ne trouvez-vous pas qu'il aurait été judicieux de traiter en même temps et correctement l'espace piétonnier côté droit venant du stade ? ».

Réponse écrite du Maire :

« Le projet de séparatif sur les voiries Echeneaux/Fossés/Jean Létanche fait partie d'un programme justement imposé par l'arrêté loi sur l'eau. L'objectif de départ n'était donc pas de refaire les rues en surface, mais bien de séparer l'eau pluviale de l'assainissement. En ce qui concerne la rue des Echeneaux, les différents problèmes rencontrés avec le canal et le réseau unitaire pendant le chantier nous ont obligé à dégrader la chaussée largement plus qu'initialement prévue. C'est pour cela que la rue a été enrobée entièrement. Ainsi, des trottoirs de « dernière minute » ne pouvaient être envisagés sachant que toute création de ce type doit respecter les normes d'accessibilité dite « personnes à mobilité réduite ». La largeur de trottoir nécessaire aurait fortement impacté directement la circulation globale dans le centre Yenne. En outre, un permis d'aménager aurait été nécessaire, ce qui aurait, en sus, fait stopper le chantier pendant plusieurs semaines. Ce genre d'aménagement demande de l'étude d'impacts et nécessite de prévoir des adaptations quant à l'usage circulaire de la voirie. C'est ce qui a été fait pour les aménagements de voiries prévus rues des Prêtres et Antoine Laurent, dans le cadre du projet Cœur de territoire. »

Question écrite de l'opposition :

- « Voilà deux mois que nous demandons les plans des travaux prévus Rue des Prêtres et le bas de la Rue Antoine Laurent avec leur raccordement. Pouvez-vous enfin nous les fournir ? ».

Réponse écrite du Maire :

« Les plans au stade du dossier de consultation des entreprises vous ont été transmis. ».

Questions diverses :

- Le 08 novembre dernier : audience au tribunal judiciaire de Chambéry pour un délit du 20 septembre 2016 de la collectivité à l'encontre de M. Arnaud Alixant : la collectivité est reconnue pénalement coupable de blessures involontaire par personne morale avec incapacité n'excédant pas trois mois par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence, faits commis à Yenne le 20 septembre 2016. Condamnation : une amende délictuelle de 30 000€, dont 20 000€ avec sursis, affichage de la décision dans les locaux de la commune pendant deux mois et paiement d'un droit fixe de procédure d'un montant de 127€.
- Grève dans la fonction publique du 05 décembre : mise en place du service d'accueil minimum à l'école élémentaire.
- Amélioration du cadre d'accueil périscolaire : renforcement de l'éclairage extérieur des sites « maternelle » et « élémentaire ».
- Gestion des feuilles mortes automnales, notamment place du kiosque.

➤ Prochaines dates :

- Samedi 25 janvier : cérémonie des vœux du Maire et du Conseil municipal.

Prochaine séance de conseil municipal : date en janvier encore indéterminée.

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
François MOIROUD



Le secrétaire de séance,
Laurine BOLLON



